

Objectifs : Le présent document fournit des indications ayant pour but d'harmoniser la gestion des pôles régionaux tout en laissant au délégué une large marge de manœuvre.

## 1. Fonctions/missions du délégué

Le délégué régional est une pièce essentielle dans le fonctionnement en réseau de l'Institut des Amériques. Il est un bon connaisseur des activités et des ressources du pôle dont il a la gestion. Tout comme les membres des commissions du CS de l'IdA, il est très étroitement lié aux activités de l'ensemble du réseau gérées par les membres du bureau dont il relaie les informations et les décisions. Mais il est aussi le porte-parole des équipes, des collègues du pôle auprès des instances nationales. Il contribue donc à une communication fluide entre les deux niveaux.

Le délégué participe à la structuration du réseau dans le Pôle dont il a la charge en identifiant les institutions susceptibles d'intégrer l'Institut. Afin de disposer de relais efficaces, il s'appuie sur un réseau de correspondants ou de référents d'établissement désignés par le représentant légal de celui-ci. Selon les besoins on peut envisager qu'il y ait un ou deux référents par établissement issus d'aires complémentaires.

Le délégué réunit deux à trois fois par an les référents des institutions membres du réseau. Une des missions essentielles du délégué est d'identifier les ressources américanistes présentes dans les institutions d'enseignement et de recherche du Pôle. Les chercheurs et enseignants chercheurs membres des institutions partenaires sont répertoriés grâce à l'aide des référents dans la base de l'Institut et accessibles grâce au site web<sup>1</sup>.

Le délégué s'assure que les informations du réseau [appel à projet, financements divers, informations, etc.] sont bien diffusées à tous les membres appartenant au réseau. Les référents créent une liste de diffusion spécifique intégrant les américanistes de leur établissement.

Le délégué relaie les grandes orientations scientifiques de l'institut, s'assure de la bonne application des décisions du réseau et contribue à la mise en œuvre de projets permettant une démarche pluridisciplinaire, interaméricaine et inter-sites. Il concourt à créer du lien entre les équipes chaque fois que cela est possible. Les chaires de professeurs invités dont disposent les membres du réseau sont, en ce sens un outil privilégié.

Le délégué entretient des relations régulières avec ses collègues délégués de Pôles. Les échanges transversaux (professeurs invités de chaires, collaborations universitaires entre Pôles) sont des possibilités que les délégués doivent encourager.

Il veille à établir des liens étroits entre les institutions universitaires et les collectivités territoriales (municipalités, conseils généraux, conseils régionaux) qui sont des structures importantes d'appui à la recherche. Les collaborations avec le réseau des MSH dont les logiques pluridisciplinaires sont proches de l'Institut pourront s'avérer très fructueuses.

---

<sup>1</sup> Les fiches sont soigneusement renseignées, avec en particulier, le champ de compétence du chercheur ou de l'enseignant-chercheur. Ces fiches, une fois insérées dans la base, permettront d'avoir une liste d'experts actualisée.

Le délégué est très régulièrement informé des décisions du bureau, il est invité aux réunions du Conseil scientifique. Il travaille en collaboration étroite avec les membres du bureau et les membres des Commissions du CS.

## **2. Moyens**

Chaque Pôle reçoit un versement annuel de 5000 euros + 1000 euros par établissement cotisant membre du pôle. Le budget du pôle est géré par le délégué du pôle et les actes financiers assurés par l'équipe administrative de l'IdA. Cette dotation est destinée au fonctionnement et au financement des activités du pôle.

Le délégué dispose d'une large liberté de manœuvre en fonction des objectifs fixés : déplacements, financements d'activités de recherche, équipement, etc.

Le budget est placé sous la responsabilité du délégué et discuté à l'occasion des réunions organisées avec les référents du pôle.

Tout au long de l'année, le délégué échangera avec le Secrétaire général et la responsable administrative autour de la consommation de son budget et de son budget prévisionnel. Des documents sont à fournir en fonction du calendrier budgétaire annuel diffusé en début d'année civile (cf. exemple en pièce jointe).

## **3. Labellisation et financements des activités de recherche**

La dotation évoquée au point précédent permet d'appuyer des activités de recherche dans le pôle. Pour guider ses choix, le délégué doit prendre en compte les critères définis en lien avec les membres du Conseil scientifique.

Le délégué présente tous les ans un bilan et un prévisionnel des activités américanistes du pôle dont il a la responsabilité. Ces documents sont destinés à être présentés lors de la réunion annuelle du conseil de groupement. Un modèle de tableau budgétaire est fourni en début d'année et permet un meilleur suivi grâce à des échanges réguliers avec l'équipe administrative de l'IdA.

## **4. Locaux**

Les délégués régionaux, les référents des universités disposent de bureaux mutualisés à l'IdA. Des bureaux sont aussi disponibles pour tout doctorant ou enseignant-chercheur du réseau qui en fait la demande.

## **5. Election du délégué**

Le délégué est élu par les référents des établissements du pôle membres de l'IdA, chaque établissement disposant d'une voix. Son mandat est de deux ans renouvelables. En cas de litige ou absence de candidature, le bureau peut nommer un délégué.